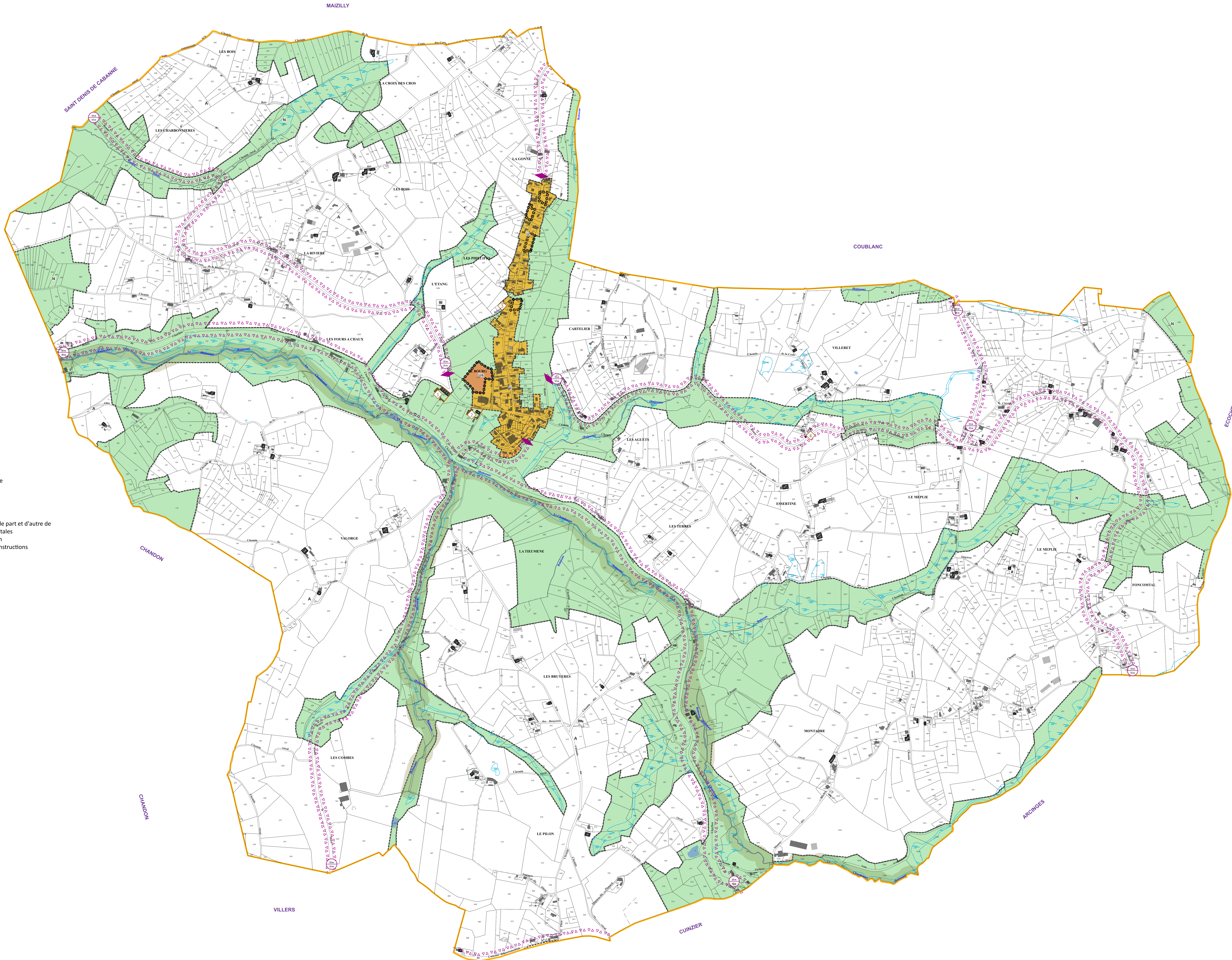


Référence : 49013



 Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 Changement de destination





PLAN LOCAL D'URBANISME

3

PLAN DE ZONAGE

Secteur du Bourg - Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme
Approbation le 18 Octobre 2017

Révisions et modifications :
- Révision sous format allégé n°1 : Approbation du Conseil Municipal du 28
Septembre 2023

Référence : 49013
Fichier :



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Fosse
42300 Isonne
Tél : 04 77 47 83 06
Email : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

ZONES

- U : Zone Urbaine
- Us : Zone Urbaine à vocation principalement résidentielle
- A : Zone Agricole
- N : Zone Naturelle

ELEMENTS DE PATRIMOINE PROTEGES
AU TITRE DES ARTICLES L.151-19 ET L.151-23 DU CU

- Zone humide
- Corridor écologique
- Elément remarquable du patrimoine bâti
- N° de l'élément remarquable (cf. règlement)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Marge de recul et limitation des accès
- Panneau d'agglomération
- Valeur des marges de recul de part et d'autre de l'axe des routes départementales
A : Marge de recul habitation
B : Marge de recul autres constructions

- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Changement de destination



COUBLANC

VILLERET

ESSURTINE

LESTERGES

LES AGUETS

CARTELEUR

L'ETANG

LES PHILIPES

LES BOIS

LA CROIX DES CROS

LA RIVIERE

VALORGE

LA COTE

CHANDON

250 0 250 500 m